

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025 – 18H30

LISTE DES DELIBERATIONS

Ordre du jour

1. CULTURE

Festival BD en Bastides 2025 : Partenariat avec l'association « Lire et Relire » pour l'organisation de la 1^{ère} édition du Festival BD au Buisson de Cadouin les 27,28 et 29 juin 2025 – subvention (5000€)

2. VIE ASSOCIATIVE

Subvention à l'Association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles » de Dordogne (montant 100€)

Point ajouté : Subvention à l'Association Amicale « Obenheim - Alles-sur-Dordogne » (montant 2500€)

3. INTERCOMMUNALITE

Point reporté : Recomposition du Conseil Communautaire (année précédant le renouvellement général des conseils municipaux)

4. SERVICES PUBLICS - MOBILITE

Motion proposée au Conseil Municipal concernant le projet de fermeture des guichets de la gare du Buisson.

5. Informations diverses

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 juin, le Conseil Municipal de la Commune du BUISSON DE CADOUIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de la Maire, Madame Marie-Lise MARSAT.

Date de convocation du conseil municipal : 06 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

| | Présents | Excusé | Pouvoir à |
|---------------------------|----------|--------|----------------------|
| MARSAT MARIE-LISE | X | | |
| GOUIN JEAN-MARC | X | | |
| KOEGLER Maryline | X | | |
| LAFORCE Jean-Marc | | X | |
| FAUGERES David | X | | |
| FLORES Eva | X | | |
| BEYNE Marianne | X | | |
| VAN DUIJN Danielle | | X | BEYNE Marianne |
| LECLERCQ Jean-Michel | X | | |
| FOURTEAUX Michèle | X | | |
| PRADERIE Matthieu | | X | LECLERCQ Jean-Michel |
| MOTTIEZ Valérie | X | | |
| VEYSSIERE Patricia | | X | MOTTIEZ Valérie |
| LABROUSSE Stéphane | X | | |
| CREMONINI Michel | | X | FOURTEAUX Michèle |
| DESCHEEMAEKERE Raymonde | | X | KOEGLER Maryline |
| HAUW Christophe | X | | |
| VERDIER-MATAYRON Nathalie | X | | |
| ZELLNER Jean | X | | |

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BEYNE Marianne

Décision du Maire en application de la délégation de pouvoirs :

- 20250503 – Fixation des tarifs de vente au cinéma : Sucettes Chupa Chups 1€ et Glaces Cro'bon 3.20€
- 20250502 – Clôture de la régie de recettes « cinéma plein air »
- 20250501 – Fusion de la régie de recettes cinéma plein air avec la régie de recettes du cinéma

250601 Festival BD en Bastides 2025 : Partenariat avec l'association « Lire et Relire » pour l'organisation de la 1ère édition du Festival BD au Buisson de Cadouin les 27,28 et 29 juin 2025 – subvention (5000€)

Dans le cadre de réflexion sur la reconduction du festival estival « ESTIVALIVRE » et partant du constat de son essoufflement en termes de participants et de public, plusieurs axes ont été évoqués.

La rencontre avec l'Association « lire et Relire », en charge du Festival « Lire en bastides » a permis d'envisager la création du 1er festival de Bandes Dessinées sur le territoire.

La première édition de ce festival dénommé « BD en Bastides » est prévue les 27, 28 et 29 juin 2025. Son but est de célébrer la bande dessinée dans un site riche en histoire et en patrimoine : Le Buisson de Cadouin, commune offrant un cadre authentique et inspirant pour un festival dédié à la bande dessinée.

Ce nouvel événement est donc conçu comme une « extension » du festival « Lire en Bastides », festival littéraire généraliste. Depuis 9 ans c'est un événement à taille humaine et ouvert au plus grand nombre qui s'adresse à tous les publics : adultes, ados et enfants. Il est essentiel que chacun puisse venir, le temps de quelques heures se réjouir, se rencontrer, réfléchir, partager, rire autour de quelques pages, de quelques livres...

C'est dans une logique territoriale que l'association Lire et Relire, implantée à Lalinde, s'est naturellement orientée vers la Commune du Buisson de Cadouin, qui appartient elle aussi à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord.

Le festival « BD en Bastides » s'oriente spécifiquement vers le 9^e art, pour créer une variation BD du Festival dans notre commune.

Partenariats et Soutiens

Le festival « BD en Bastides » bénéficie bien sûr du soutien de la municipalité du Buisson-de-Cadouin, du cinéma Lux dans lequel la médiathèque, qui portera le projet, est implantée et des associations culturelles.

Il sera également financé par des partenariats privés ou publics (CCBDP) ainsi que par la participation de nombreux bénévoles.

La librairie Les Bullivores, seule librairie spécialisée bd de Dordogne, membre du réseau « Canal BD », est un partenaire essentiel dans l'organisation de ce festival.

« BD en Bastides » aspire donc à devenir un rendez-vous incontournable pour les passionnés de bande dessinée dans le sud du Département de la Dordogne.

Il est donc proposé d'allouer une subvention à l'association « Lire et Relire », d'un montant équivalent au budget consacré précédemment par la municipalité au festival Estivalivre, soit 5000€.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : décide d'attribuer à l'association « Lire et Relire », une subvention de 5 000 € dans le cadre de l'organisation du Festival BD en Bastides 2025.

Approuve l'ouverture des crédits nécessaires par voie de décision modificative N°1 au Budget Principal de la Commune telle que présentée.

Article 2 : charge Madame la Maire ou son représentant de signer tout document, convention avec l'association « Lire et Relire » nécessaire à l'organisation et la réalisation du Festival BD 2025 et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

| | |
|---------------|-----------|
| ADOPTÉ A : | |
| Voix pour : | unanimité |
| Abstentions : | |
| Voix contre : | |

250402 Subvention à l'Association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles » de Dordogne (montant 100€)

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de soutien formulée par l'Association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles adressée à l'ensemble des communes de la Dordogne,

Considérant l'action d'intérêt général menée par le CIDFF Dordogne sur le territoire,

Après avoir entendu Madame la Maire,

Après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder une subvention d'un montant de 100€ à l'Association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles » pour 2025.

Dit qu'il sera fait face à la dépense au moyen des crédits ouverts au chapitre 65, article 65748.

Charge Madame la Maire de l'application de la présente et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

| | |
|---------------|-----------|
| ADOPTÉ A : | |
| Voix pour : | unanimité |
| Abstentions : | |
| Voix contre : | |

250403 Subvention à l'Association « Amicale Obenheim-Alles-sur-Dordogne » - Venue des Alsaciens à Cadouin en 2025

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de soutien formulée par l'Association « **Amicale Obenheim-Alles-sur-Dordogne** » concernant l'accueil et les festivités organisées à l'occasion de la venue des familles alsaciennes dans le cadre des échanges 2025,

Après avoir entendu Madame la Maire,

Après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder une subvention d'un montant de 2500€ à l'Association « **Amicale Obenheim-Alles-sur-Dordogne** » pour l'organisation de l'accueil des Alsaciens à Cadouin en 2025.

Dit qu'il sera fait face à la dépense au moyen des crédits ouverts au chapitre 65, article 65748.

Charge Madame la Maire de l'application de la présente et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

| | |
|---------------|-----------|
| ADOPTÉ A : | |
| Voix pour : | Unanimité |
| Abstentions : | |
| Voix contre : | |

250404 – DM1 – Budget principal de la Commune 2025

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses sur la section de fonctionnement du budget principal de la commune du Buisson, en particulier sur le chapitre 65 à travers les inscriptions reprise au tableau ci-après.

Cette décision modificative du budget principal est rendue nécessaire pour tenir compte des décisions attribuant des subventions à des associations précédemment votées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Budget Primitif 2025 adopté par délibération en date du 09 avril 2025,

Vu le projet de Décision Modificative N°1 telle que présentée au tableau ci-dessous,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Approuve la décision modificative N°1 au Budget Principal 2025 de la Commune telle que présentée ci-dessous :

DM 1 BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE 2025

| Désignation | Dépenses ⁽¹⁾ | | Recettes ⁽¹⁾ | |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-55748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé | 0.00 € | 7 600.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-55988 : Autres charges diverses de gestion courante | 7 600.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 7 600.00 € | 7 600.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 7 600.00 € | 7 600.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

Charge Madame la Maire ou son représentant de son application et lui donne tout pouvoir à cet effet.

| | |
|---------------|-----------|
| ADOpte A : | |
| Voix pour : | Unanimité |
| Abstentions : | |
| Voix contre : | |

2506XX Reconstitution du Conseil Communautaire (année précédant le renouvellement général des conseils municipaux)

Point reporté

250605 Motion proposée au Conseil Municipal concernant le projet de fermeture des guichets de la gare du Buisson.

Motion à l'attention de Monsieur Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle Aquitaine, organisatrice des transports.

Le 1er juillet 2027 le guichet de la gare du Buisson de Cadouin devrait être fermé définitivement aux usagers !

Cette fermeture, envisagée, s'inscrit dans le cadre d'un plan de réductions des missions et des horaires des guichets des gares TER, décidé par l'autorité organisatrice des transports sur la Nouvelle Aquitaine, la Région.

Nous refusons cette déshumanisation de nos gares.

Nous appuyons, au contraire, les demandes des organisations syndicales et des associations d'usagers telles que Périgord Rail plus, qui souhaitent conserver ou élargir les missions aux guichets, à savoir :

- conserver la délivrance des carte Jeunes, cartes seniors, billets Intercités et grandes lignes,
- donner la possibilité de vendre au guichet des billets OuiGO et les abonnements annuels qui sont aujourd'hui des produits 100 % internet et récupérer la gestion au guichet des bus aquitaine,
- donner la possibilité aux usagers de poser des réclamations au guichet et plus seulement par internet.

Le numérique a vocation à compléter l'accès des usagers à l'information et aux services réalisés aux guichets, en aucun cas à vider les gares pour pratiquer de l'ajustement comptable.

Sans personnel :

- comment répondre correctement à l'accueil des personnes à mobilités réduites alors que notre gare vient d'être

aménagée à cet effet ?

- comment renseigner des usagers déboussolés ?
- comment s'assurer du bon acheminement de nos jeunes lycéens ou collégiens en cas de besoins vers leurs établissements ?
- comment délivrer des billets à des personnes dépourvues d'outils numériques ?
- comment assurer une parfaite sécurité pour les usagers si par exemple l'agent de circulation (chef de gare) doit se retrouver seul à gérer des missions supplémentaires pouvant perturber ses propres missions de sécurité ?

La présence humaine est également une garantie pour la protection des biens et des personnes.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous demandons au Conseil Régional de renoncer à la mise en œuvre de ce schéma de distribution dans les gares de la Nouvelle Aquitaine d'autant que l'augmentation de la fréquentation des trains du quotidien n'a jamais atteint un tel niveau d'utilisation

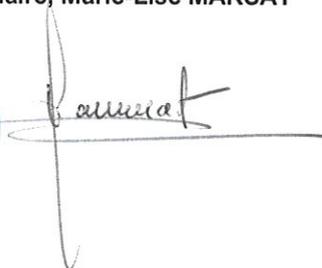
Adressé ; à l'organisateur des transports, la Région et à la SNCF, Société opératrice

| | |
|---------------|-----------|
| ADOpte A : | |
| Voix pour : | Unanimité |
| Abstentions : | |
| Voix contre : | |

Pour publication par voie d'affichage, le 18 juin 2025

La Maire, Marie-Lise MARSAT





La Secrétaire de Séance, Marianne BEYNE



